

**VENTE D'UN IMMEUBLE A USAGE DE BUREAU
A SIGNY LE PETIT**

CAHIER DES CHARGES DE CESSION

Réception des offres d'achat

A l'adresse suivante :

**Monsieur le Président du Conseil départemental des Ardennes
Direction des Affaires Juridiques et de l'Evaluation
Service de la Commande Publique
Hôtel du Département
08011 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX**



PRESENTATION DU BIEN

SITUATION ET DESCRIPTIF

Le Département des Ardennes vend un immeuble sis à SIGNY LE PETIT, 1 Zone Artisanale de la Gare, implanté sur les parcelles cadastrées section ZM n° 108, 110 et 112 d'une surface totale de 1 478 m².

Cet immeuble comprend :

- Rez-de-chaussée (79 m² environ) : un bureau d'accueil, deux bureaux contigus, une petite cuisine avec plan de travail et évier, un WC,
- Etage 1 (78,5 m² environ) : deux bureaux contigus et une pièce mansardée (stockage, archives...)
- Combles

Bâtiment équipé d'une climatisation réversible, de radiateurs électriques, d'un chauffe-eau électrique et d'une alarme.

Huisseries : PVC double vitrage – volets roulants électriques

Classement au PLU : Zone UE (zones d'activités économiques, industrielles et artisanales).

CHARGES : Taxe foncière inconnue.

ETAT : Bâtiment en bon état

DOCUMENTS ANNEXÉS AU CAHIER DES CHARGES

- Un plan cadastral
- Le règlement de la zone du PLU
- plans des locaux
- Diagnostics immobiliers

CONDITIONS ET MODALITES DE LA VENTE

- **Prix de vente proposé (négociable) : 110 000 €** (hors frais d'acte et de publicité foncière)
- **Modalités de cession**

Le paiement du prix devra intervenir en totalité le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

L'ensemble des taxes et frais d'acte et de publicité foncière seront à la charge de l'acquéreur.

Le notaire chargé de la rédaction du compromis de vente et de l'acte de vente sera désigné par le Département. L'acquéreur pourra être assisté par son propre notaire.

Le Département retiendra l'offre la plus avantageuse économiquement sous réserve des attestations bancaires.

En cas de réception d'offres équivalentes, le Département aura la possibilité, au vu des attestations bancaires fournies, de demander aux candidats concernés de proposer une offre supérieure.

La décision de vente relèvera de la Commission Permanente du Conseil départemental.

- **Contenu de l'offre d'achat**

Tout candidat à l'acquisition du bien devra transmettre au Département une offre contenant obligatoirement :

- **L'offre d'achat** jointe au présent cahier des charges précisant notamment :
 - les nom et prénom de la personne physique se portant acquéreur du bien ou s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination sociale, sa forme juridique, le nom du dirigeant habilité à prendre l'engagement d'acquérir ;
 - les conditions suspensives à intégrer dans le compromis de vente si nécessaire, ainsi que la durée du compromis de vente ;
 - le prix proposé.
- Une **attestation bancaire** justifiant de la capacité financière du candidat à verser le prix au moment de la signature de l'acte authentique de vente.
- S'il s'agit d'une société, un **extrait Kbis**.

- **Remise de l'offre d'achat**

L'offre d'achat sera à faire parvenir au Département sous pli fermé comportant la mention : « Ne pas ouvrir par le Service Courrier – Vente d'un bien à Signy le Petit ».

Elle devra impérativement être envoyée par **lettre recommandée avec accusé de réception** à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil départemental des Ardennes
Direction des Affaires Juridiques et de l'Evaluation
Service de la Commande Publique
Hôtel du Département – CS 20001
08011 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex

Pour tout renseignement complémentaire :

Madame Anne-Margot THIONVILLE anne-margot.thionville@cd08.fr (03.24.58.48.85)

Madame Annabelle LONGO annabelle.longo@cd08.fr (03.24.52.48.01)